



Charte de fonctionnement Sport-Santé

Rappel du règlement intérieur de la piscine en cours :

- Chaussures/Savates interdites sur les plages de la piscine.
- HUILE solaire interdite.
- Maillot de bain obligatoire (caleçon de bain interdit).
- Bonnet de bain obligatoire.
- Tout présence d'un enfant de moins de **8 ans avec vous et ne sachant pas nager doit être obligatoirement accompagné d'un autre adulte assurant sa surveillance pendant votre séance.**
- Le déshabillage et habillage doit s'effectuer obligatoirement dans les cabines individuelles.
- Pas de tenue habillée au bord du bassin.
- Suivre le protocole COVID recommandé à l'entrée de l'Etablissement
- **Douche savonneuse obligatoire**
- **Port du masque jusqu' au bord de la piscine peut être exigé selon protocole en cours**

Recommandations pour le bon déroulement des activités du Sport Santé :

- Présentation de votre carte aux cabinières piscine obligatoire pour accéder aux cours aquatiques
- **Les enfants sont interdits au sein des activités aquatiques et doivent payer leur entrée piscine.**
**Le chapeau ou la casquette sont autorisés par-dessus le bonnet.
La ponctualité aux cours est recommandée, afin de faciliter le pointage, pour cela (l'accès aux vestiaires sera **possible 10 minutes avant le cours**).
- L'entrée dans l'eau avant le cours n'est pas autorisée sur les créneaux non ouverts au public et sans la présence des MNS.
- Toute personne étrangère au programme sport-santé n'est pas autorisée à vous accompagner sur les activités même en période Arc-en-ciel.
- Votre carte individuelle de couleur donne accès au cours uniquement le jour correspondant.
- Pendant les vacances des périodes pourront être proposées sous le nom * Arc-En-Ciel » (à volonté). Vous pouvez participer à toutes les séances aquatiques et gym midi ou soir. Possibilité de modifications chaque saison.
- Après votre activité aquatique, l'accès à la baignade libre vous est autorisé au même titre que le public jusqu' à l'évacuation du bassin par les MNS en surveillance.
- Merci de bien vouloir vous engager à respecter ces conditions.
- **Si vous avez plus de 3 absences consécutives à votre cours, votre place pourra être attribuée à une autre personne en attente (Sauf certificat médical de dispense), après un premier rappel qui sera fait par message.**

Conditions particulières d'annulation : en cas de :

- Jours fériés
- Météo alerte forte pluie /orages/cyclonique
- Problèmes techniques / Formations secourisme éducateurs / Maladie MNS / organisation de stages adhérents / ateliers découvertes / journées spéciales (journée de la femme, journée de Noel, divers)

Spéciale COVID ou autres :

- **Le « Pass » sanitaire sera demandé à l'inscription ou test avant vos séances.**
- **En raison d'évolutions ou de recommandations du protocole sanitaire de la commune ou de l'Etat, il est possible que le nombre de cours, de places adhérents et d'organisation générale du programme soient modifiés.**
- **La priorité sera donnée à la sécurité et nécessitera des modifications voire une suspension du programme à tout moment et jusqu'à nouvel ordre.**

Numéros de téléphones utiles :

Service Sports Santé : 0693 22 76 01

Accueil piscine Flacourt : 0262 53 99 61

Le Service des Sports